

COMMISSION INFORMATIQUE

La Commission informatique est chargée de veiller à la politique informatique de la Faculté et à sa mise en œuvre. Elle traite de toute l'informatique utilisée au sein de la Faculté (informatique administrative, didactique et de la recherche) dans toutes ses dimensions (analyse, planification, acquisition, développement, déploiement, utilisation, support, entretien, réparation, mise à niveau, déclassé et sécurité). Elle s'occupe de l'infrastructure réseau, du parc matériel et logiciel ainsi que des moyens financiers et humains qui sont affectés à l'informatique.

La Commission se compose :

- a. du Doyen de la Faculté et du Vice-Doyen;
- b. du membre de la Faculté siégeant au Comité des utilisateurs du Shared ICT Services Centre (SISC) ;
- c. de 4 délégués du corps académique de la Faculté ;
- d. de 2 délégués du corps scientifique n'appartenant pas au corps académique ;
- e. de 3 délégués des étudiants ;
- f. de 2 délégués du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé, dont un ayant pour mission la gestion du parc informatique.

La présidence est assurée par un membre de la délégation académique.

Extrait du Règlement d'ordre intérieur de la Faculté d'Architecture
Disponible *in extenso* sur l'intranet facultaire / Documents règlementaires.